

## Bulletin officiel n° 14 du 7 avril 2011

### Sommaire

#### Enseignements primaire et secondaire

##### Baccalauréat professionnel

Épreuves obligatoires de langues vivantes

arrêté du 15-2-2011 - J.O. du 5-3-2011 (NOR : MENE1104845A)

##### Baccalauréat professionnel

« Métiers de la mode - vêtements » : modification

arrêté du 15-2-2011 - J.O. du 5-3-2011 (NOR : MENE1104832A)

##### Mention complémentaire

« Finition façonnage de produits imprimés » : abrogation

arrêté du 25-2-2011 - J.O. du 11-3-2011 (NOR : MENE1105822A)

##### Mentions complémentaires

« Montage ajustage de systèmes mécaniques et automatisés », « opérateur en forge », « opérateur régleur en systèmes de rectification », « opérateur régleur sur machines à commande numérique » : abrogation

arrêté du 28-2-2011 - J.O. du 11-3-2011 (NOR : MENE1105923A)

##### Baccalauréat technologique - techniques de la musique et de la danse

Liste des morceaux imposés pour l'épreuve d'exécution instrumentale et pour l'épreuve d'exécution chorégraphique - session 2011

note de service n° 2011-052 du 24-3-2011 (NOR : MENE1108228N)

#### Personnels

##### Admission à la retraite

Personnels relevant de la sous-direction des personnels d'encadrement - campagne 2012

note de service n° 2011-046 du 16-3-2011 (NOR : MEND1100132N)

#### Mouvement du personnel

##### Admission à la retraite

Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

arrêté du 21-2-2011 - J.O. du 5-3-2011 (NOR : MENI1101794A)

##### Admission à la retraite

Inspection générale de l'Éducation nationale

arrêté du 21-2-2011 - J.O. du 4-3-2011 (NOR : MENI1101796A)

##### Conseils, comités et commissions

Nomination de membres du comité médical ministériel du MENJVA et du MESR

arrêté du 16-3-2011 (NOR : MENH1100133A)

##### Nomination

Directeur du centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Montpellier

arrêté du 4-3-2011 (NOR : MEND1100129A)

**Nomination**

Directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles  
arrêté du 7-2-2011 - J.O. du 11-3-2011 (NOR : MEND1102942A)

**Informations générales**

**Vacances de postes**

Conseillers en formation continue - rentrée scolaire 2011  
liste du 14-3-2011 (NOR : MENE1100130K)

**Enseignements primaire et secondaire****Baccalauréat professionnel**

---

**Épreuves obligatoires de langues vivantes**

NOR : MENE1104845A

arrêté du 15-2-2011 - J.O. du 5-3-2011

MEN - DGESCO A2-3

---

Vu code de l'Éducation, notamment articles D. 337-51 à D. 337-94 et D. 351-27 ; arrêté du 8-4-2010 ; avis du CSE du 1-7-2010 ; avis du comité interprofessionnel consultatif du 29-11-2010

---

**Article 1** - L'article 7 de l'[arrêté du 8 avril 2010](#) susvisé est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à la session précédant l'admission en formation de baccalauréat professionnel sont dispensés, à leur demande, de l'épreuve obligatoire de langue vivante 2 pour les sessions 2012 et 2013 de l'examen. »

**Article 2** - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 15 février 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative

et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Jean-Michel Blanquer

**Enseignements primaire et secondaire****Baccalauréat professionnel**

---

**« Métiers de la mode - vêtements » : modification**

NOR : MENE1104832A

arrêté du 15-2-2011 - J.O. du 5-3-2011

MEN - DGESCO A2-3

---

Vu code de l'Éducation, notamment articles D. 337-51 à D. 337-94 ; arrêté du 19-5-2009

---

**Article 1** - L'[arrêté du 19 mai 2009](#) susvisé est modifié comme suit :

Dans l'annexe IIb « Règlement d'examen », dans la ligne intitulée « Sous-épreuve E22 : Travaux pratiques de sciences physiques », les mots : « Ponctuelle écrite » sont remplacés par les mots « Ponctuelle pratique ».

**Article 2** - Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la session d'examen 2011.**Article 3** - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 15 février 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative

et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Jean-Michel Blanquer

**Enseignements primaire et secondaire****Mention complémentaire**

---

**« Finition façonnage de produits imprimés » : abrogation**

NOR : MENE1105822A

arrêté du 25-2-2011 - J.O. du 11-3-2011

MEN - DGESCO A2-3

---

Vu code de l'Éducation, notamment articles D. 337-139 à D.337-160 ; avis de la commission professionnelle consultative « communication graphique et audiovisuel » du 12-1-2011

---

**Article 1** - La dernière session de la mention complémentaire « finition façonnage de produits imprimés » aura lieu en 2012.

**Article 2** - Les candidats ajournés à l'examen pourront bénéficier d'une session de rattrapage en 2013, à l'issue de laquelle l'arrêté du 16 février 2004 modifié portant création de cette mention complémentaire est abrogé.

**Article 3** - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 25 février 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

**Enseignements primaire et secondaire****Mentions complémentaires**

---

**« Montage ajustage de systèmes mécaniques et automatisés »,  
« opérateur en forge », « opérateur régleur en systèmes de  
rectification », « opérateur régleur sur machines à commande  
numérique » : abrogation**

NOR : MENE1105923A

arrêté du 28-2-2011 - J.O. du 11-3-2011

MEN - DGESCO A2-3

---

Vu code de l'Éducation, notamment articles D. 337-139 à D.337-160 ; avis de la commission professionnelle consultative de la métallurgie du 21-12-2010

---

**Article 1** - La dernière session de la mention complémentaire « montage ajustage de systèmes mécaniques automatisés » aura lieu en 2011.

Les candidats ajournés à l'examen pourront bénéficier d'une session de rattrapage en 2012, à l'issue de laquelle l'arrêté du 31 juillet 2002 portant création de cette mention sera abrogé.

**Article 2** - La dernière session de la mention complémentaire « opérateur en forge » aura lieu en 2011.

Les candidats ajournés à l'examen pourront bénéficier d'une session de rattrapage en 2012, à l'issue de laquelle l'arrêté du 31 juillet 1996 portant création de cette mention sera abrogé.

**Article 3** - La dernière session de la mention complémentaire « opérateur régleur en systèmes de rectification » aura lieu en 2011.

Les candidats ajournés à l'examen pourront bénéficier d'une session de rattrapage en 2012, à l'issue de laquelle l'arrêté du 1er août 2002 portant création de cette mention sera abrogé.

**Article 4** - La dernière session de la mention complémentaire « opérateur régleur sur machines à commande numérique » aura lieu en 2011.

Les candidats ajournés à l'examen pourront bénéficier d'une session de rattrapage en 2012, à l'issue de laquelle l'arrêté du 30 juillet 2002 portant création de cette mention sera abrogé.

**Article 5** - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 28 février 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative  
et par délégation,Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

**Enseignements primaire et secondaire****Baccalauréat technologique - techniques de la musique et de la danse****Liste des morceaux imposés pour l'épreuve d'exécution instrumentale et pour l'épreuve d'exécution chorégraphique - session 2011**

NOR : MENE1108228N

note de service n° 2011-052 du 24-3-2011

MEN - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'academie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissement ; aux professeurs

Conformément aux dispositions de l'[arrêté du 16 février 1977](#) portant règlement du baccalauréat technologique - techniques de la musique et de la danse, vous voudrez bien trouver en annexe la liste des morceaux imposés, pour l'épreuve d'exécution instrumentale et pour l'épreuve d'exécution chorégraphique en vue de la session 2011 du baccalauréat.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

**Annexe****Baccalauréat technologique - techniques de la musique et de la danse - session 2011****Option musique : morceaux imposés****Exécution instrumentale****Accordéon****Petr Fiala**, Aphorisms (2 mouvements au choix), distribution Folio Music.**Alto****G. Aperghis**, En un tournemain, Salabert.**Basson****Maguy Lovano**, Deux pièces brèves, Combre.**Batterie****John Riley**, « Monk's dream » extrait de Beyond bop drumming, Manhattan Music.**Chant****Ch. Ives**, Seven songs (un au choix), Schirmer.**Clarinete****A. Jolivet**, Ascèses (la 1ère), Billaudot.**Clavecin****E. Rolin**, Poupée russe n° 1 et 2 (extrait du Cahier pour un claveciniste curieux), Les cahiers du Tourdion.**Contrebasse****J. Richer**, Jeux (Panorama du contemporain, vol 3), Billaudot.**Cor****J.L. Florentz**, Lune de sang, Leduc.**Cornet****O. Gartenlaub**, 3 pièces brèves (n° 1 et 2), Eschig.**Flûte à bec alto****H.M. Linde**, Fantasien und scherzi, Schott.**Flûte à bec ténor/soprano****E. Rolin**, Études et inventions : inventions 2 et 4, Lemoine.**Flûte traversière****T. Takemitsu**, Itinerant, Schott.**Guitare****Reginald Smith Brindle**, El Polifemo de Oro (n° 3 et 4), Schott.**Harpe****Fr. Miroglio**, Rumeurs, Amphion.

**Harpe celtique**

**D. Succari**, L'arbre aux oranges, Harposphère.

**Hautbois**

**A. Gaussin**, La chevelure de Bérénice, Salabert.

**Jazz**

Interprétation du standard « Bag's groove », éditeur au choix.

**Luth**

Fantaisie sur un thème de Schütz pour luth renaissance ; Thème et variations 2, 8, 10, 12, 13, Guy Morançon, manuscrit disponible à la DGCA.

**Musiques traditionnelles**

Interprétation d'une danse ou suite de danses ressortant d'une esthétique fondamentalement différente de celle que le candidat aura choisie dans le cadre de son autre épreuve d'exécution instrumentale.

**Musiques actuelles**

**A. Bashung**, « La nuit je mens », Barclay.

**Ondes Martenot**

**A. Jolivet**, Incantation pour que l'image devienne symbole, Billaudot.

**Orgue**

**J. Guillou**, Jeux d'orgue (n° 3, 4, 5), Universal Edition.

**Percussion**

**Marc Glentworth**, Blues for Gilbert, Zimmermann.

**Piano**

**G. Crumb**, Macrocosmos, vol. 1 : n° 2 Poissons et n° 3 Taureaux, Peters.

**Saxophone**

**Ryo Noda**, Improvisation 1, Leduc.

**Trombone ténor**

**J. Naulais**, Appels (extraits d'Appels et Mirages), Leduc.

**Trombone basse**

**J. Naulais**, Monologue, IMD.

**Trompette**

**S. Friedman**, Solus (n° 1 et 2), BIM.

**Tuba ténor - saxhorn**

**L. Bernstein**, Waltz for Mippy III, Boosey & Hawkes.

**Tuba basse**

**V. Persichetti**, Serenade n° 12, Elkan-Vogel.

**Viole de gambe**

**F. Knights**, Sonate pour viole de gambe : adagio, presto, manuscrit disponible à la DGCA.

**Violon**

**E. Canat de Chizy**, Libertysurf (recueil Violon 20-21, vol 1), Lemoine.

**Violoncelle**

**L. Berio**, Les mots sont allés, Universal Edition.

**Option musique : Électro-acoustique**

Réalisation d'une étude électro-acoustique

Le sujet est disponible à la direction générale de la création artistique, 62, rue Beaubourg 75003 Paris, auprès de Geneviève Meley-Othoniel : téléphone : 01 40 15 88 62 - fax : 01 40 15 89 80 - courriel : [genevieve.meley-othoniel@culture.gouv.fr](mailto:genevieve.meley-othoniel@culture.gouv.fr)

**Option danse : morceaux imposés****Exécution chorégraphique****Classique****- Fin du 1er cycle**

1. Variation garçon et fille

Chorégraphe : Véronique Doisneau

Danseuse : Margaux Rioublanc

Compositeur-Interprète : Isabelle Van Brabant

**- Fin du 2ème cycle, examen d'entrée en CEPI**

2. Variation garçon

Chorégraphe : Robert Poujol

Danseur : Ludovic Sanalin

Compositeur : 8ème étude de Le Fébure

Interprète : Michèle Bénac

**3. Variation fille**

Chorégraphe : Pascal Minam Borier

Danseuse : Anne-Charlotte Piat

Compositeur-Interprète : Christophe Gras

**- Fin du 3ème cycle, baccalauréat option danse, EAT/DNOP**

**4. Variation garçon, 1ère option**

Chorégraphe : Jacques Garnier, Aunis

Remontée par : Jean Claude Ciappara

Danseur : Anthony Ramiandrisoa

Compositeur-Interprète : Maurice Pacher

**5. Variation garçon, 2ème option**

Chorégraphe : Jules Perrot, Giselle

Remontée par : Omar Taïebi

Danseur : Martin Dauchez

Compositeur : Omar Taïebi

Interprète : Gwendal Giguelay

**6. Variation fille, 1ère option**

Chorégraphe : Marius Petipa, Le corsaire

Remontée par : Attilio Labis

Danseuse : Marie Billiaert

Compositeur : Riccardo Drigo

Interprète : Franck Prevost

**7. Variation fille, 2ème option**

Chorégraphe : Léo Staats, Soir de fête

Remontée par : Christiane Vlassi

Danseuse : Marie Billiaert

Compositeur : Léo Delibes

Interprète : Franck Prevost

**Contemporain**

**- Fin du 1er cycle**

**8. Variation garçon et fille**

Chorégraphe : Odile Cazes

Danseur : Charlotte Speisser

Compositeur-Interprète : Jean Noël Nupin

**- Fin du 2ème cycle, examen d'entrée en CEPI**

**9. Variation garçon**

Chorégraphe : Raphaël Cottin

Danseur : Frédéric Despierre

Compositeur-Interprète : Léonid Karev

**10. Variation fille**

Chorégraphe : Valérie Rivière

Remontée par : Katia Noir

Danseuse : Marie Gourgues

Compositeur-Interprète : David Souchaud

**- Fin du 3ème cycle, baccalauréat option danse, EAT/DNOP**

**11. Variation garçon, 1ère option**

Chorégraphe : Angelin Preljocaj, Les raboteurs

Remontée par : Silvia Bidegain

Danseuse : Sachat Glachant

Compositeur-Interprète : Thierry Lancino

**12. Variation garçon, 2ème option**

Chorégraphe : Dominique Bagouet, extrait de Necesito

Remontée par : Dominique Noël

Danseur : Lucas Viallefond

Musique : Maroc, anthologie Al-Ala : Nuba Gharibat al-Husayn, Orchestre Al-Brihi de Fès, direction Abdelkrim Rais

**13. Variation fille, 1ère option**

Chorégraphe : Christine Gérard, L'âme des passages

Danseuse : Tatiana Julien

Compositeur : Alessandro Scarlatti

Interprète : Gérard Lesne

Musique : Motets

**14. Variation fille, 2ème option**

Chorégraphe : Joseph Nadj  
Danseuse : Mathilde Lapostolle  
Musique : Canard pékinois

**Jazz****- Fin du 1er cycle****15. Variation garçon et fille**

Chorégraphe : Véronique Ascencio  
Danseuse : Marla Boyd  
Compositeur-Interprète : Rémi Rosello

**- Fin du 2ème cycle, examen d'entrée en CEPI****16. Variation garçon**

Chorégraphe : Sandrine Stevenin  
Danseur : Joaquim Maudet  
Compositeur-Interprète : Jean Luc Pacaud

**17. Variation fille**

Chorégraphe : Fred Lasserre  
Danseuse : Catherine Laurent  
Compositeur-Interprète : Jean Luc Pacaud

**- Fin du 3ème cycle, baccalauréat option danse, EAT/DNOP****18. Variation garçon, 1ère option**

Chorégraphe : Raza Hammadi, Les sœurs Brontë  
Danseur : David Troisne  
Compositeur : Leoš Janáček  
Interprète : Quatuor Thalys

**19. Variation fille, 1ère option**

Chorégraphe : Raza Hammadi  
Danseuse : Flore Landry  
Compositeur-Interprète : Daniel Yvinek

**20. Variation garçon et fille, 2ème option**

Chorégraphe : Pearl Primus, The Negro Speaks of Rivers  
Remontée par : James Carles Nganou Tchokoté  
Danseuse : Mylène Berthol  
Compositeur : Sara Malament et Owin Borde

**Personnels****Admission à la retraite****Personnels relevant de la sous-direction des personnels d'encadrement - campagne 2012**

NOR : MEND1100132N

note de service n° 2011-046 du 16-3-2011

MEN - DE B2

Texte adressé aux directrices et directeurs d'administration centrale ; aux rectrices et recteurs ; aux vice-recteurs ; au chef du service de l'Éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale

La présente note de service a pour objet de fixer, en prévision de la rentrée scolaire, le calendrier et les modalités de dépôt des demandes d'admission à la retraite formulées par :

- les administrateurs civils, les conseillers d'administration scolaire et universitaire (bureau DE B2-1) ;
- les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et les inspecteurs de l'Éducation nationale (bureau DE B2-2) ;
- les personnels de direction (bureau DE B2-3).

Les demandes devront être adressées selon le calendrier et les modalités définis ci-après :

- directement à la direction générale des ressources humaines, service des personnels de l'encadrement pour les administrateurs civils et les personnels détachés ou affectés dans les collectivités d'Outre-mer.
- aux rectorats après visa des inspecteurs d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale pour les personnels d'inspection et de direction et les conseillers d'administration scolaire et universitaire.

Les demandes d'admission à la retraite devront être déposées au plus tard pour le 15 septembre 2011, y compris pour les IA-DSDEN, et en tout état de cause neuf mois au moins avant la date anniversaire du fonctionnaire.

Par ailleurs, je demande aux inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale et aux inspecteurs d'académie adjoints qui souhaiteraient cesser leurs fonctions à la fin de l'année scolaire 2011-2012 et qui auront préparé la rentrée scolaire 2012, de bien vouloir assurer cette rentrée et ainsi, envisager un départ au **1er octobre 2012**.

De même, s'agissant des autres personnels d'encadrement dont les missions et les responsabilités contribuent étroitement au fonctionnement et à la bonne organisation du système éducatif, **il est vivement conseillé de cesser leur activité professionnelle à la fin de l'année scolaire**.

Les demandes d'admission à la retraite des personnels concernés doivent être rédigées **obligatoirement sur l'imprimé joint en annexe**. Toute demande présentée sur un imprimé non conforme sera renvoyé à l'intéressé.

Il convient en outre dans le cadre de la [loi n° 2003-775 du 21 août 2003](#), portant réforme des retraites, de joindre au dossier de droit à pension un relevé de la Cnav (<https://www.lassuranceretraite.fr/cs/Satellite/PUBPrincipale/Qui-Sommes-Nous>) ou d'une autre caisse de retraite.

Ces demandes doivent impérativement être transmises à l'administration centrale dans les plus brefs délais au fur et à mesure qu'elles vous parviennent et, en tout état de cause, le **15 septembre 2011** au plus tard, aux bureaux de gestion concernés (soit un envoi avant le 31 août 2011 auprès des services académiques).

En ce qui concerne les directeurs d'Erea et d'ERDP qui n'appartiennent pas au corps des personnels de direction et dont la gestion est à compétence académique et départementale, une copie de la demande d'admission à la retraite ou de la décision de maintien en fonction sera adressée par le rectorat au bureau DE B2-3, également pour le **15 septembre 2011**.

**Je souligne tout particulièrement l'importance d'une transmission rapide des demandes d'admission à la retraite et du respect des dates limites précitées**. Ces contraintes se justifient par la nécessité de la connaissance en temps opportun des postes vacants à la rentrée 2012, mais surtout par des impératifs de gestion prévisionnelle des flux d'effectifs.

Je vous rappelle enfin que les dossiers de pensions des fonctionnaires, qui sont transmis par les services rectoraux au service des pensions, nécessitent des délais de traitement importants. Ainsi, un envoi tardif de dossier peut placer l'agent intéressé dans une situation administrative et financière difficile.

**Je vous remercie de votre diligence et du respect des dispositions indiquées.**

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative  
et par délégation,  
La directrice générale des ressources humaines,  
Josette Théophile

Annexe

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**  
**Demande d'admission à la retraite**  
**Année scolaire 2011-2012**

A. CIVIL  IA-IPR  IEN  CASU  PERSONNEL DE DIRECTION

Je sollicite mon admission à la retraite à compter du : .....

Fait à ..... le .....

Signature

<b>1</b>	<b>Identification</b>
N° Sécurité sociale .....	NUMEN .....
Situation de famille : Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>	
.....	
NOM patronymique ou « de naissance » ..... NOM d'usage ou « marital » .....	
.....	
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) .....	
Date de naissance : ..... / ..... / ..... Lieu de naissance .....	
Département de naissance ..... Pays de naissance (né à l'étranger) .....	
<b>2</b>	<b>Adresse personnelle</b>
N° appartement, boîte aux lettres, escalier .....	
Entrée, bâtiment, immeuble, résidence .....	
N° et libellé de la voie (rue, avenue...)	
Poste restante, BP, lieu-dit .....	
Code postal .....	Localité .....
PAYS .....	
Téléphone personnel.....	Adresse électronique .....
..... ;	
<b>3</b>	<b>Adresse administrative</b>
Libellé de l'établissement ou du service .....	
N° et libellé de la voie (rue, avenue...)	
Poste restante, BP, lieu-dit .....	
Code postal .....	Localité .....
PAYS .....	
Téléphone professionnel .....	Adresse électronique .....
N° code RNE .....	Catégorie de l'établissement (s'il y a lieu) .....
Composition du logement .....	
<b>4</b>	<b>Position administrative</b>
Activité <input type="checkbox"/> CPA <input type="checkbox"/> CLD <input type="checkbox"/> CLM <input type="checkbox"/> Détachement <input type="checkbox"/> Disponibilité <input type="checkbox"/>	
Autres (à préciser) .....	
Corps ..... chef d'établissement <input type="checkbox"/> chef d'établissement adjoint <input type="checkbox"/>	
Grade .....	
Classe .....	
Échelon .....	
Discipline ou spécialité .....	
<b>5</b>	<b>Durée des services</b>
Durée des services auxiliaires validés pour la retraite : .....	
Durée des services en qualité de stagiaire et de titulaire : .....	
Durée des services valables en catégorie active : .....	
Durée des services militaires : .....	
Rachat d'année(s) d'étude(s) : .....	

6		Motif de la demande	
		Par anticipation	Poursuite des fonctions au-delà de la limite d'âge
Ancienneté d'âge et de service	<input type="checkbox"/>	Par anticipation	Parent d'enfant(s) encore à charge
À l'issue d'une CPA	<input type="checkbox"/>	avec mise en paiement différé	Parent de trois enfants vivants à mon 50ème anniversaire
Limite d'âge	<input type="checkbox"/>	Parent d'au moins trois enfants	Enfant mort pour la France
		Parent d'un enfant atteint d'une infirmité d'au moins 80 % et âgé de plus d'un an	Prolongation d'activité pour obtenir le pourcentage maximum de la pension (maximum 10 trimestres)
		Fonctionnaire ou conjoint invalide	
		Fonctionnaire handicapé	
Maintien dans l'intérêt du service (31 juillet)		<input type="checkbox"/>	(1)

(1) Uniquement après retraite pour limite d'âge.

**Ancienneté d'âge et de services** : Fonctionnaire justifiant d'au moins deux ans de services et souhaitant cesser ses fonctions entre son âge d'ouverture des droits (2) et la veille de sa limite d'âge.

**Ancienneté d'âge et de services suite à CPA** : Fonctionnaire justifiant d'au moins 15 ans de services et souhaitant cesser ses fonctions entre son âge d'ouverture des droits (2) et la date limite d'activité autorisée par le régime de cessation progressive d'activité sollicité.

**Limite d'âge (lendemain du jour anniversaire)** : Fonctionnaire atteignant la limite d'âge du grade.

**Par anticipation avec mise en paiement immédiate de la pension** : Fonctionnaire ayant accompli au moins 15 ans de services effectifs, souhaitant cesser ses fonctions avant l'âge d'ouverture des droits et remplissant les conditions correspondantes au motif de retraite sollicité : parent de trois enfants au moins / parent d'un enfant handicapé à 80 % au moins / conjoint invalide + / carrière longue / fonctionnaire handicapé (pour ces 2 cas, il n'est pas nécessaire d'avoir 15 ans de services effectifs, mais 2 ans)

**Par anticipation avec mise en paiement de la pension au plus tôt à la date de l'ouverture des droits** : Fonctionnaire justifiant d'au moins 2 ans de services et désirant cesser ses fonctions avant sa date d'ouverture des droits, la pension ne lui étant servie qu'à compter de sa date d'ouverture des droits (2).

**Invalidité** : Fonctionnaire ne pouvant bénéficier d'une mesure de reclassement et reconnu définitivement inapte à l'exercice de ses fonctions, après avis de la Commission de réforme départementale ou du Comité médical départemental. Pas d'exigence d'âge ni d'ancienneté.

**Sans droit à pension civile** : Fonctionnaire ne justifiant pas de la durée des services effectifs (deux ans) pour bénéficier d'une pension civile. L'intéressé est alors affilié rétroactivement à l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité sociale et au régime complémentaire de l'IRCANTEC pour la période durant laquelle son traitement a été soumis aux retenues pour pensions civiles.

(2) Cf. loi n°2010-1330 portant réforme des retraites (recul de l'âge d'ouverture des droits de quatre mois par an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1951 jusqu'à atteindre l'âge de 62 ans pour les services sédentaires, 57 ans pour les services actifs).

### Visas et avis

AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE (celui-ci sera motivé en cas d'avis défavorable)	Fait à ....., le ..... Signature
VISA ET AVIS DU RECTEUR (à motiver si défavorable)	Fait à ....., le ..... Signature

Mouvement du personnel

**Admission à la retraite**

---

## **Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche**

NOR : MENI1101794A

arrêté du 21-2-2011 - J.O. du 5-3-2011

MEN - IG

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 21 février 2011, Laurence Védrine, inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de 1ère classe, est admise, par ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 1er octobre 2011.

Mouvement du personnel

**Admission à la retraite**

---

## **Inspection générale de l'Éducation nationale**

NOR : MENI1101796A  
arrêté du 21-2-2011 - J.O. du 4-3-2011  
MEN - IG

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, en date du 21 février 2011, Monsieur Michel Gavrilovic, inspecteur général de l'Éducation nationale, est admis, par ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 1er octobre 2011.

**Mouvement du personnel****Conseils, comités et commissions****Nomination de membres du comité médical ministériel du MENJVA et du MESR**

NOR : MENH1100133A  
arrêté du 16-3-2011  
MEN - DGRH C1-3

Vu loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée ; décret n° 48-2042 du 30-12-1948, notamment article 6 ; décret n° 86-442 du 14-3-1986 modifié, notamment article 5

**Article 1** - Les médecins agréés dont les noms suivent sont nommés, pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 2010, membres du comité médical ministériel des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en qualité de :

**1 - Membres titulaires****Médecine générale**

- Dr Bertrand Becour (1ère section)
- Pr François Bricaire (1ère section)
- Dr Jean-René Maury (2ème section)
- Dr Yves Djian (2ème section)

**Spécialités (pour l'ensemble des sections)**

- Cardiologie : Dr Stanislas Faivre D'Arcier
- Dermatologie : Dr Michel Jossay
- Hématologie : Pr Norbert Gorin
- Neurologie : Dr Elisabeth Reynoird
- Oncologie : Dr Daniel Nizri
- Ophtalmologie : Dr Alain Coscas
- Oto-rhino-laryngologie : Dr Philippe Courtat
- Pneumo-phtisiologie : Dr Michel Lafay
- Psychiatrie :
  - Dr Claire Chopin-Hohenberg
  - Dr Denis Frebault
- Rhumatologie : Dr François Bertagna

**2 - Membres suppléants****Médecine générale**

- Dr Henry Krys (pour l'ensemble des sections)
- Dr Philippe Cappart (pour l'ensemble des sections)
- Dr Laurent Vignalou (2ème section)
- Dr Jean-Luc Benketira (2ème section)

**Spécialités (pour l'ensemble des sections)**

- Cardiologie : Dr Michel Bernard
- Neurologie : Dr Jean-Marc Leger
- Oncologie : Dr Éric Pujade-Lauraine
- Pneumo-phtisiologie : Dr Dominique Marteau
- Psychiatrie : Dr Hervé Maloux

**Article 2** - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait le 16 mars 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative,  
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,  
Le secrétaire général,  
Pierre-Yves Duwoye

**Mouvement du personnel****Nomination**

---

**Directeur du centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Montpellier**

NOR : MEND1100129A  
arrêté du 4-3-2011  
MEN - DE B1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, en date du 4 mars 2011, il est mis fin au détachement d'Ève Avigo dans l'emploi de directeur du centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de l'académie de Rennes à compter du 7 mars 2011. À cette même date, l'intéressée est réintégrée dans son corps d'origine.

Ève Avigo, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, classe normale, est nommée et détachée dans l'emploi de directeur du centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de l'académie de Montpellier, pour une première période de 3 ans, du 7 mars 2011 au 6 mars 2014.

**Mouvement du personnel****Nomination**

---

**Directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles**

NOR : MEND1102942A  
arrêté du 7-2-2011 - J.O. du 11-3-2011  
MEN - DE B1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative en date du 7 février 2011, Vincent Goudet, administrateur civil, classe normale, rattaché pour sa gestion aux ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est chargé des fonctions de directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles à compter du 7 février 2011.

**Informations générales****Vacances de postes****Conseillers en formation continue - rentrée scolaire 2011**

NOR : MENE1100130K

liste du 14-3-2011

MEN - DGESCO A2-4

En application des dispositions de la note de service n° 90-129 du 14 juin 1990, la liste des postes de conseillers en formation continue qui seront vacants ou susceptibles de l'être dans les académies, à compter de la rentrée 2011, est publiée ci-après.

Il est demandé aux candidats à un changement d'académie de faire acte de candidature auprès du recteur de l'académie d'accueil qui, s'il décide de les recruter, procédera à l'opération de mutation afférente à cette décision.

**Liste des postes**

<b>Académie</b>	<b>Postes vacants</b>	<b>Postes susceptibles d'être vacants</b>
Aix-Marseille	0	1
Amiens	0	3 à 5
Besançon	5	8
Bordeaux	1	2 à 4
Caen	0	2 à 5
Clermont-Ferrand	0	0 à 2
Corse	0	0
Créteil	3	3
Dijon	2	0
Grenoble	3	0 à 2
Guadeloupe	0	0
Guyane	0	3
Lille	3	5
Limoges	0	0
Lyon	3	3
Martinique	0	0
Mayotte		
Montpellier	0	6
Nancy-Metz	3	5
Nantes	2	4
Nice	2	0
Nouvelle-Calédonie		
Orléans-Tours	1	2
Paris	2	4
Poitiers	2	3
Polynésie française		
Reims	2	2
Rennes	0	1
La Réunion	0	1
Rouen	3	1
Strasbourg	0	2
Toulouse	2	3
Versailles	3	6
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>70 à 81</b>